



RAPPORT ACTIVITES 2022



SERVICE HABITAT



ASE







LES DIFFERENTS DISPOSITIFS

CLLAJ

TREMPLINS

ALT JEUNES & FAMILLES/JEUNES COUPLES

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL FSL

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ASL JEUNES
ASE





CLLAJ Hénin Caryin

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

Bilan d'activité 2022









AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Action**Logement**

1— PRESENTATION DU DISPOSITIF



L'association Rencontres et Loisirs gère le CLLAJ Hénin-Carvin depuis 2016.

Le CLLAJ est régie par la circulaire interministérielle n° 383 du 29 Juin 1990.

Les CLLAJ sont présents sur l'ensemble du territoire national dont une dizaine dans la région des Hauts de France.

Le CLLAJ d'Hénin-Carvin intervient sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin composée de 14 communes.

Jusqu'en 2021, la convention avec le Département était reconduite annuellement. En 2022, Le Département a lancé un appel à projet auquel l'association a répondu.

Une implication au sein de différents réseaux : UNCLLAJ, URCLLAJ, UNHAJ, URIOPSS, AHI et de différentes instances de travail : SYPLO, PDALHPD, PLH, Contrat de ville, commissions ASL jeunes, IMPULSION, SIAO.

Une convention a été signée pour une durée de 2 ans ½ (1er juillet 2022 au 31 décembre 2024).

Le CLLAJ Hénin-Carvin a pour mission d'accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes âgés de 16 à 30 ans en difficulté de logement. Il participe à la mission d'observatoire social sur le territoire CAHC.

En 2022, suite à notre positionnement, un avenant a été signé avec le Département du Pas-de-Calais pour l'expérimentation CLLAJ auprès d'un public ayant eu un parcours de l'ASE pour une durée d'un an (01 sept 2022 au 31 août 2023).

Il dispose de 2 travailleurs sociaux répartis sur 1,5 ETP (1 ETP CLLAJ et 0,5 ETP CLLAJ ASE).

1- PRESENTATION DU DISPOSITIF (suite)

LIEUX DE RENDEZ-VOUS POSSIBLES

Lieux	Adresse	Nbre de RDV en 2022
Mission locale de Carvin	189 Avenue de la République 62220 Carvin	12
Mission locale d'Hénin Beaumont	183 avenue des Fusillés 62110 Hénin-Beaumont	I
Centre socio culturel Gino Sanna d'Evin Malmaison	Impasse Pantigny 62141 Evin Malmaison	18
Mission locale de Leforest	Rue Léo Lagrange 62790 Leforest	I
CCAS/PAD de Libercourt	2 rue Jean Baptiste Delobel 62820 Libercourt	31
Maison des Adolescents d'Hénin Beaumont	39 rue Elie Gruyelle 62110 Hénin Beaumont	4
Mission Locale de Montigny en Gohelle	23 rue Jean Jaurès 62640 Montigny en Gohelle	4
Maison des Services Publics de Courrières	5 rue des Acacias 62710 Courrières	13

Au siège de l'association à Oignies et chez nos différents partenaires (SIAO, UEMO, MDS, Mairies, CCAS, etc...)

L'accueil des jeunes s'effectue sur ces lieux, en lien avec les partenaires et, depuis cette année, en s'adaptant à :

- L'urgence de la situation
- Leur origine géographique

- Leur mobilité
- Leur disponibilité

Afin d'être au + près et le + réactif possible.

Possibilité de prendre rendez-vous en ligne via le site Projet'Toît porté par l'UNCLLAJ.

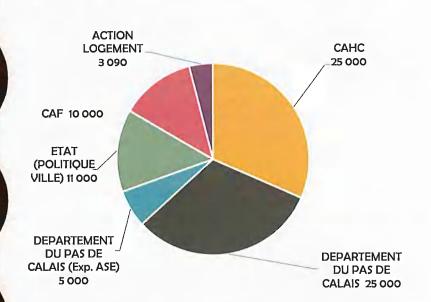
Aucune orientation par ce biais en 2022 (étude en cours avec l'UNCLLAJ)

1- PRESENTATION DU DISPOSITIF (suite)

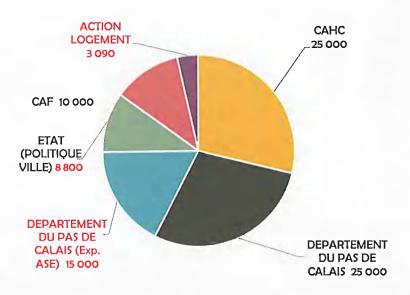


Les partenaires financiers

Financements 2022



Financements Prévisionnels 2023



Sur 2023, il faudra prendre en compte la baisse de 20% du financement politique de la ville.

1- PRESENTATION DU DISPOSITIF (suite)



Évolution de la fréquentation

Année	Nombre de jeunes ayant sollicité le CLLAJ	Nombre de personnes (AIO)	Nombre d'entretiens individuels réalisés	Nombre de Jeunes ayant participé à un atelier logement	Nombre d'ateliers	Nbre de jeunes touchés "Aller Vers"	Nombre de jeunes originaires des QPV (Sur toutes les personnes reçues)
2019	526	264 Suivis Dossiers +102 Sans Dossier Soit: 366		160			
2020	440	259 Suivis Dossiers +85 Sans Dossier Soit: 344		96			61
2021	553	297 Suivis Dossiers +61 Sans Dossier Soit: 358		195			68
2022	580	268 Sulvis Dossiers +185 Sans Dossier Soit: 453	260 entretiens physiques pour 171 situations	51 Dt 10 ayant un dossier	9	Forum: 18 SDU*: 68 <u>Total: 86</u>	97 (Dt 35 en accompagnement)

^{*} SDLJ: Semaine du Logement des Jeunes (Mai 2022)

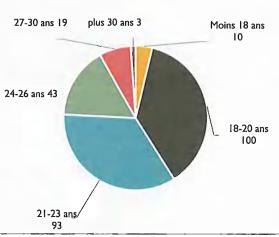
2 - LE PUBLIC ACCUEILLI



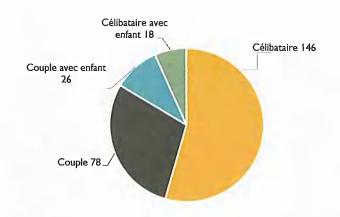
218 Situations pour **268** personnes accueillies dont :







Composition familiale



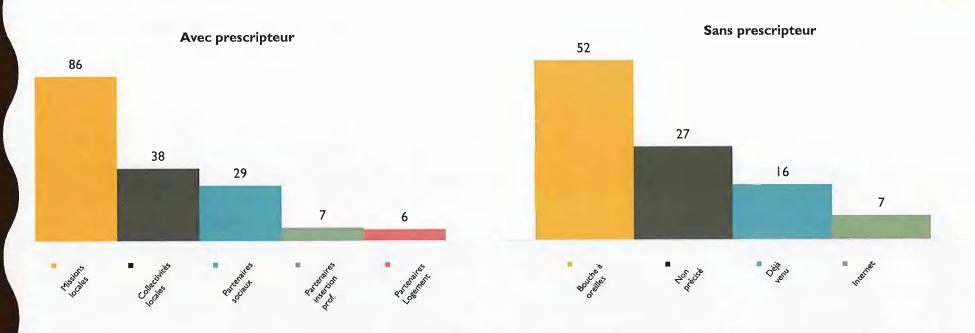
La moyenne d'âge est de 21,75 ans.

Le public accueilli est composé de 53% d'hommes et 47% de femmes. Ils sont surtout célibataires.

Les + de 26 ans représentent 8,2% du public accueilli.

2 - LE PUBLIC ACCUEILLI (suite)

Structure à l'origine de la demande



Les orientations proviennent essentiellement de la Mission Locale. Le public cible est le même et l'insertion professionnelle se fait en lien avec le logement.

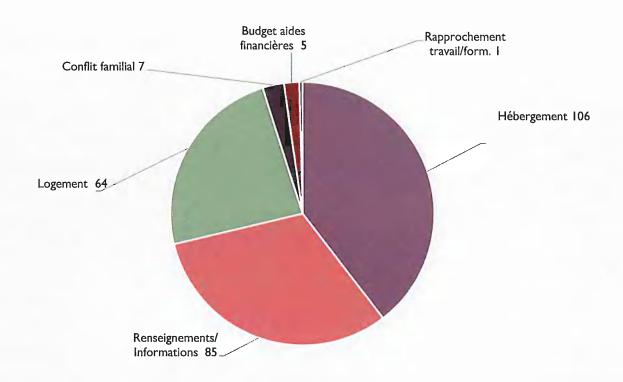
Les partenaires orienteurs sont ceux du secteur médico-social travaillant directement avec le public accueilli par le CLLAJ: insertion professionnelle (IAE, ML, PE....), secteur du social (SSD, ASE, SLISL...), de la santé (CSAPA, IME-IEM, CMP...), du logement-hébergement (CHRS, MECS, bailleur-social...), et collectivités (CCAS, Mairies, PIJ).

1 jeune sur 5 sollicite le CLLAJ par bouche à oreilles (connaissance déjà accompagnée, association connue...).

2 – LE PUBLIC ACCUEILLI (suite)

2 HONRS

Principale Problématique rencontrée



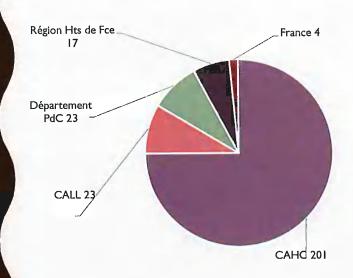
Les problématiques sont souvent cumulatives.

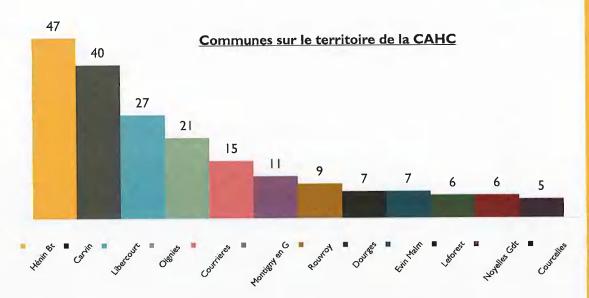
Lors du diagnostic, les difficultés recensées sont le plus souvent : des difficultés de logement, des ruptures /conflits familiaux, des problématiques d'hébergement.

2 - LE PUBLIC ACCUEILLI (suite)



Origine géographique



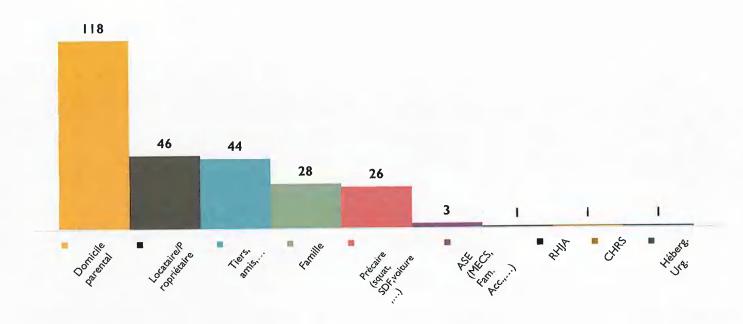


Le principal orienteur étant la Mission Locale, il est logique que les jeunes sollicitant les services du CLLAJ soient majoritairement issus de la CAHC, notamment des grandes villes ou des villes proches des lieux de rendez-vous possibles.

Le CLLAJ étant le lieu ressource pour les jeunes cherchant à s'implanter sur la CAHC et proposant un accueil inconditionnel, les jeunes issus d'autres territoires sont accueillis et renseignés sur le volet AIO.

2 - LE PUBLIC ACCUEILLI (suite)

Situation logement au moment de la demande



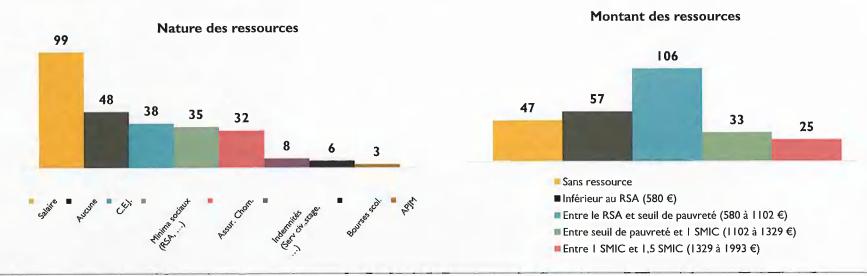
La majorité des jeunes accueillis vivent au domicile familial et cherchent à prendre leur autonomie, parfois en raison de conflits ou suite à l'obtention d'un premier contrat.

Un grand nombre se trouvent en situation instable par rapport au logement et sollicitent l'aide du CLLAJ.

Les jeunes déjà en logement sollicitent les CLLAJ pour changer de logement en raison de l'état du logement ou pour obtenir plus grand ou moins cher.

2 – LE PUBLIC ACCUEILLI (suite)

Ressources du public



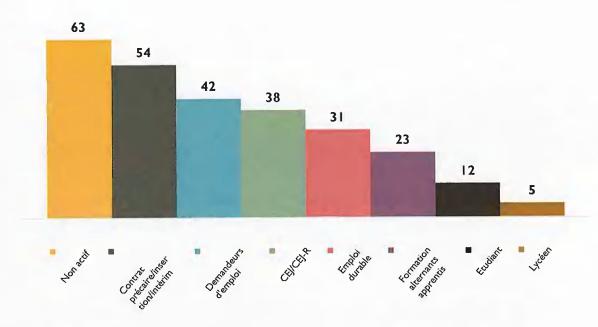
La moyenne des ressources est de 699€ (847€ pour ceux qui ont des ressources) 38,8% des jeunes ont pas ou peu de ressources (- de 580€). La donnée était de 30% en 2021. 78% ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté.

Le CLLAJ reçoit majoritairement des jeunes avec des ressources précaires types CEJ, Intérim, CJM voir aucune ressource. Seul 36% des jeunes accueillis disposent d'un salaire, bien souvent précaire : CDD, temps partiel, intérim Seuls 20 d'entre eux ont un CDI (14 à temps plein, 6 à temps partiel) et 7 sont en alternance. Les jeunes qui perçoivent des allocations chômages sont bien souvent de courte durée et inférieures au RSA.

2 – LE PUBLIC ACCUEILLI (suite)



Situation Emploi



Les jeunes sollicitant le CLLAJ aspirent le plus souvent à accéder au logement ou à un relogement. Leur situation d'emploi ne leur permet pas de rassurer un bailleur éventuel (ressources non sécurisées)

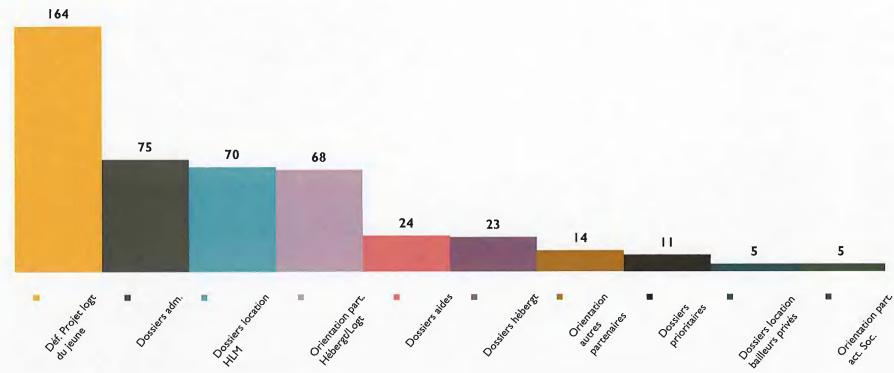
Le CLLAJ met alors en place un travail éducatif auprès du jeune et l'oriente auprès des partenaires adéquats, notamment en lien avec l'insertion professionnelle et l'hébergement.

2 - LE PUBLIC ACCUEILLI (suite)



Accueil, Information, Orientation
260 entretiens physiques ont été assurés pour 171 Situations

(47 accompagnements n'ont eu lieu qu'à distance)



Le diagnostic reste essentiel pour accompagner et orienter le jeune.

Les orientations sont alors multiples selon la situation.

2 – LE PUBLIC ACCUEILLI (suite)

Dossiers constitués / Partenaires sollicités

Le CLLAJ a accompagné à la constitution de:

- 70 demandes de logement social
- 2 dossiers d'aide au logement CAF

Il est instructeur de:

- 17 dossiers FSL LNI
- 5 dossiers FSL LI
- 6 dossiers de demande d'inscription au contingent préfectoral
- 5 dossiers DALO

Partenaires sollicités

- Action logement
- Missions locales
- ❖ Département (ASE, SSD,...)
- Préfecture (DALO, Contingent)
- **SIAO** (115)
- Partenaires insertion économique (Impulsion, E2C,...)

- * CAF
- ◆ PIJ
- Bailleurs sociaux
- Mairies & CCAS
- Partenaires internes R&L (ASL Jeunes ASE, Tremplins, ALT, FSL)
- ❖ CPAM

2 - LE PUBLIC ACCUEILLI (suite)



Orientations préconisées & Accès au logement

Orientations préconisées

- Nombre d'orientation faite par le CLLAJ vers :
 - √ Hébergement Jeunes ASE : 13 demandes
 - ✓ ALT: 32 demandes directes

Accès au logement

(chiffres recueillis dans le cadre des suivis et d'une enquête téléphonique réalisée début 2023)

Relogement transitoire	22
Relogement bailleurs publics	25
Relogement bailleurs privés	6
Situation maintenue / informations données	24

Le CLLAJ est amené à instruire de nombreuses demandes de logement suite à une demande du jeune ou suite à des orientations faites par les partenaires : ML, CCAS, Centre d'Hébergements....

Un accompagnement sur plusieurs rendez-vous est alors nécessaire pour constituer les dossiers. Les informations sur les suites ainsi que des informations générales sur les droits & devoirs sont systématiquement formulées aux jeunes reçus.

En effet, une fois le dossier constitué, le jeune ne ressollicite pas / n'informe pas le CLLAJ des suites.

Sans enquête ou relance du CLLAJ, il est difficile d'obtenir ces informations.

3 - LES ATELIERS



9 ateliers collectifs ont été mis en place pour 51 jeunes en Contrat d'Engagement Jeune.

Ils ont généralement lieu à la Maison des Services Publics de Courrières, à la Mission Locale de Carvin, d'Hénin-Beaumont et de Leforest.

Les jeunes en Garantie Jeune bénéficiaient systématiquement de l'atelier CLLAJ.

Aujourd'hui, les référents de la Mission Locale orientent les jeunes en CEJ désireux d'information ou rencontrant des difficultés de logement.

À travers ces ateliers collectifs présentés de manière ludique, le jeune acquière des notions autour de la thématique du logement afin de préparer son projet.

C'est surtout l'occasion de rentrer en contact avec un conseiller du CLLAJ avec qui un accompagnement peut se mettre en place suite à un 1^{er} rendez-vous de diagnostic.



3 – LES ATELIERS (SUITE)



En 2022, le CLLAJ a développé son offre d'ateliers:

- Formation interne des professionnels du CLLAJ au jeu KIJOULOU
- Nouveaux outils vidéos (UNCLLAJ)
- Création, par le service civique de l'association, de quizz « KAHOOT »

Et toujours les ateliers d'échanges proposées de manière plus ou moins conventionnelle afin de s'adapter aux publics

NE PAS HÉSITER À NOUS SOLLICITER!

Une présentation des dispositifs Logement, notamment ceux en direction des sortants de l'ASE et ceux portés par Rencontres & Loisirs, est possible en direction des professionnels

4 - EVENEMENTS

Forum

18 jeunes ont été sensibilisés à la question du logement lors du forum des 24 et 25 mars à Libercourt.

Semaine du Logement des Jeunes

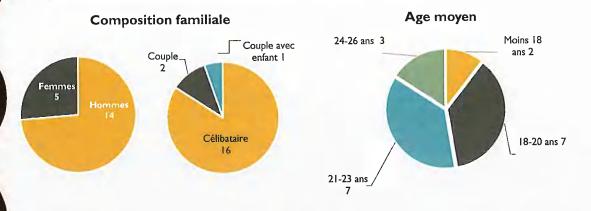
Durant cette semaine, le CLLAJ est parti à la rencontre des jeunes. 68 jeunes, dont 44 en QPV, ont été sollicités par le biais d'un quizz les sensibilisant à la problématique du logement.

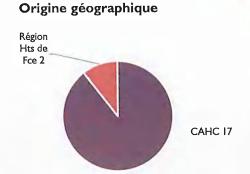


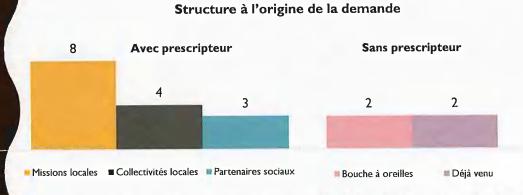
5 - ZOOM PUBLIC ASE

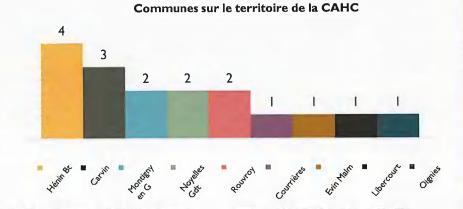


2 I jeunes ayant eu un parcours à l'ASE ont sollicité le CLLAJ. (Manque les informations complètes pour 2 garçons)









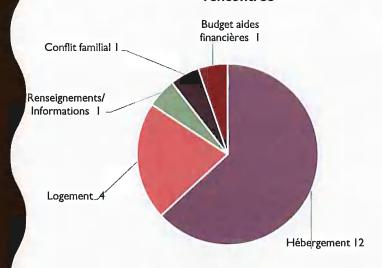
Le public ayant eu un parcours à l'ASE est essentiellement masculin et célibataire.

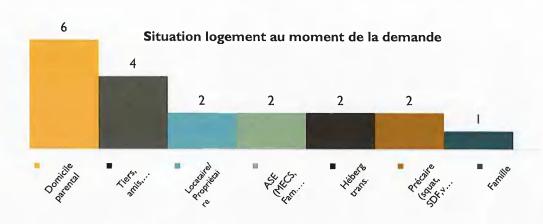
Leur origine correspond à l'ensemble des données du CLLAJ (CAHC, Orientation par la ML,...).

Le recueil de cet indicateur (parcours ASE) n'est pas systématique. C'est le diagnostic ou les RDV suivants qui permettent de déterminer si le jeune a eu un parcours ASE.

5 – ZOOM PUBLIC ASE (suite)

Principale problématique rencontrée





Les jeunes ayant eu un parcours à l'ASE sont fréquemment en situation de logement précaire.

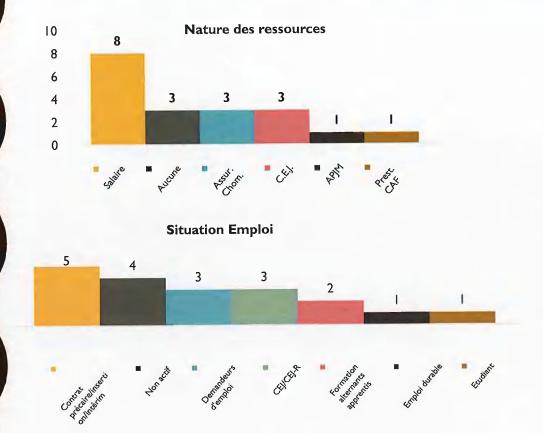
Les jeunes hébergés chez leurs parents, après une prise en charge par l'ASE, ont un souhait d'autonomie. Il s'agit fréquemment d'une solution temporaire prise par défaut.

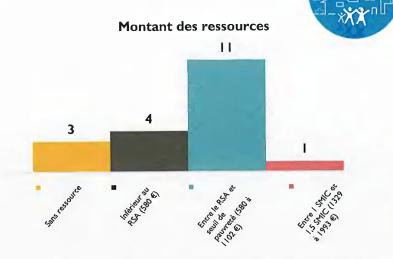
Peu d'institutions sollicitent le CLLAJ pour préparer des solutions de sortie (autonomie...)

Ces jeunes rencontrent de nombreuses difficultés sociales, budgétaires et administratives. Il y a bien souvent de nombreux axes à travailler hors logement, ce qui nécessite un accompagnement sur une durée plus longue.

L'instabilité de ce public (changement de lieu d'hébergement, de travail, de numéro de tel....) constitue un frein à l'accès au logement et à la sécurisation dans celui-ci.

5 - ZOOM PUBLIC ASE (suite)





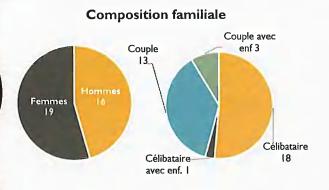
La moyenne des ressources est de 632€ (732€ pour ceux qui ont des ressources)

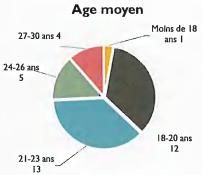
Leur situation professionnelle, et par conséquent financière, est très instable.

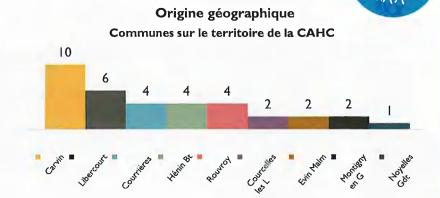
L'accompagnement proposé par le CLLAJ pour ce public constitue un complément essentiel en amont de l'accompagnement ASL Jeunes ASE qui se met en place au moment du relogement. Il permet de préparer le jeune, tant sur le volet éducatif qu'administratif, à l'accès au logement et à la sécurisation dans celui-ci.

5 - ZOOM PUBLIC QPY

35 jeunes issus des QPV dont :

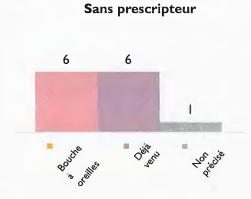






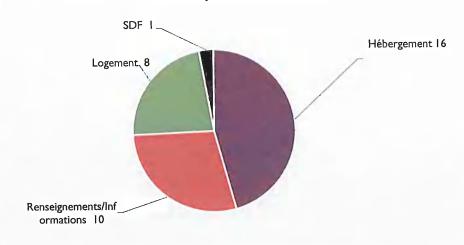
Structure à l'origine de la demande



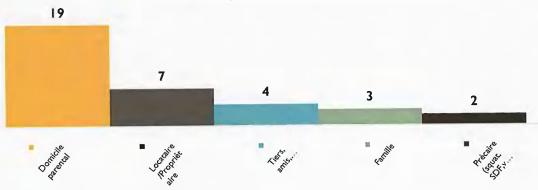


5 - ZOOM PUBLIC QPY (suite)

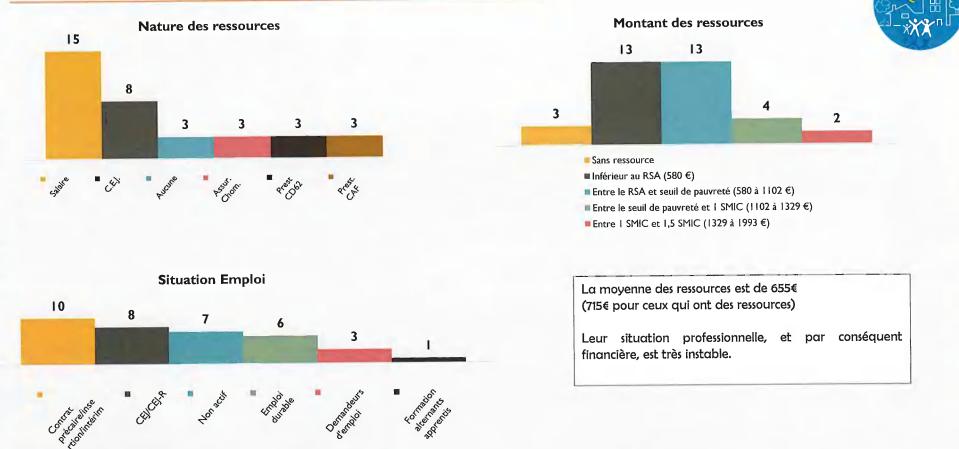
Problématiques rencontrées



Situation logement au moment de la demande



5 - ZOOM PUBLIC QPY (suite)

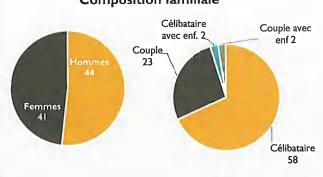


Les caractéristiques des jeunes issus des QPV restent globalement les mêmes que celles du CLLAJ en général. Les problématiques et l'accompagnement sont similaires.

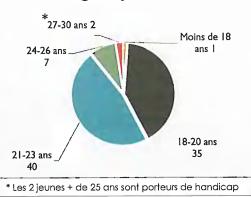
5 - ZOOM PUBLIC MISSION LOCALE

85 jeunes Missions locales dont :

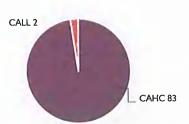




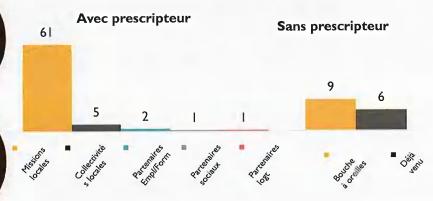
Age moyen



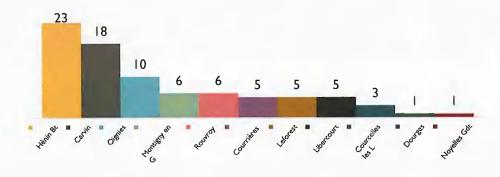
Origine géographique



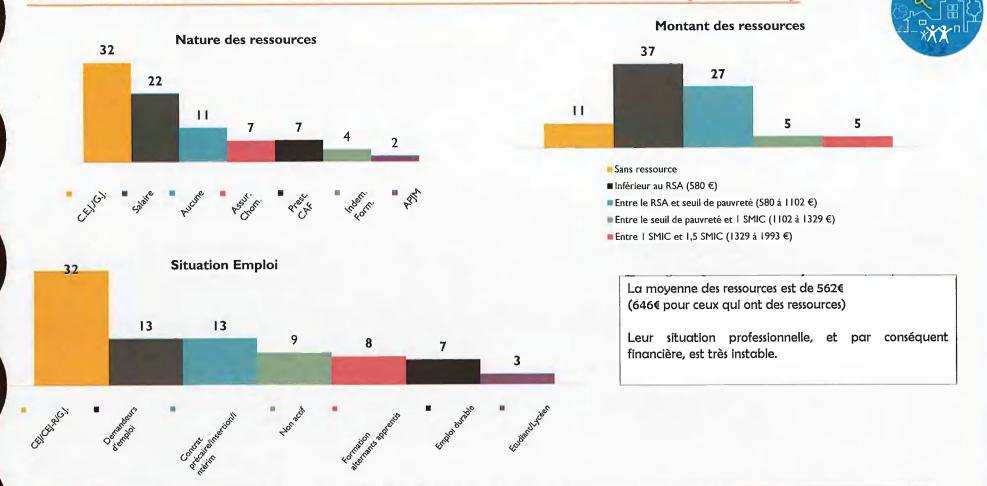
Structure à l'origine de la demande



Communes sur le territoire de la CAHC



5 - ZOOM PUBLIC MISSION LOCALE (suite)

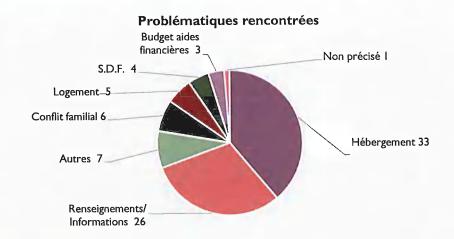


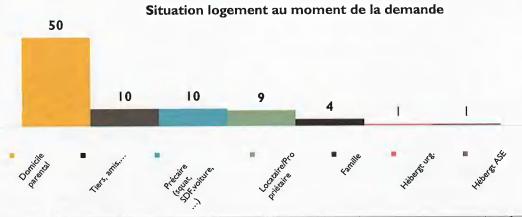
Peu de jeunes disposent d'une situation professionnelle stable

La majorité des jeunes orientés au CLLAJ sont accompagnés par la Mission Locale dans le cadre du CEJ.

Cette précarité professionnelle et financière freine leur accès au logement.

5 - ZOOM PUBLIC MISSION LOCALE (suite)





La majorité sont chez leurs parents

1/3 des jeunes accueillis sont dans une situation logement difficile.

La complémentarité insertion professionnelle et accès au logement est très marquée.

6-ZOOM ACTIVITE ACTION LOGEMENT



Pour rappel, Action Logement finance, pour les jeunes de 16 à 30 ans, salariés du secteur privé non-agricole:

- L'Accueil, l'Information et l'Orientation
- Les dossiers constitués des produits Action Logement: VISALE®, LOCAPASS®, MOBILIJEUNE®
- L'accès au logement

En 2022, le CLLAJ a effectué 75 AlO et 3 accès logement soit un financement sollicité de 3090€

Peu de situations accueillies au CLLAJ répondent à ces critères, les aides du Département sont alors sollicitées.

Lorsque les situations s'y prêtent, le CLLAJ propose les produits Action Logement et renseigne sur leur fonctionnement, notamment la garantie VISALE® ouverte à tous les jeunes. Nous faisons le constat que de nombreux bailleurs privés refusent encore cette garantie.

Une nouvelle convention cadre est en cours de négociation par l'UNCLLAJ.



7 - ANALYSE GLOBALE



- Un public majoritairement en situation professionnelle et financière précaire
- En situation de logement fragile : hébergement, conflit, impayé
- Des difficultés à recueillir les documents nécessaires à la constitution des dossiers
- Un CLLAI connu et reconnu par les jeunes et les partenaires : beaucoup de sollicitations
- Un travail partenarial primordial avec les bailleurs, les organismes d'insertion professionnelle, de l'hébergement
- Un accompagnement nécessaire en amont de l'accès au logement, notamment pour les publics les plus fragilisés (ASE), afin de sécuriser le parcours
- Mise en place progressive d'une nouvelle organisation s'appuyant sur les nouveaux professionnels
- Une levée des difficultés liées à la saisie des données : Formation et pratiques communes autour du logiciel de suivi LDCLLAJ (Tuto mis en place)

8 - PERSPECTIVES 2023

- Consolider l'organisation administrative interne
- Continuer à améliorer le report des données

En lien avec:

- Développer l'action en direction des jeunes salariés et les propositions de produits Action Logement : Intervention du chargé de relation entreprises (06/01)
- Développer le partenariat (Rencontres AFTRAL le 26/01, Ville de Libercourt le 10/03,...)
- Développer les ateliers (écoles, lieux de formations, dispositifs d'accompagnement...), forums, actions de communication (AuShopping Noyelles le 14/01), à travers des outils ludiques, innovants et attractifs. Réflexion autour d'un évènement communautaire en direction de la jeunesse
- Formaliser avec les partenaires les lieux de rendez-vous à travers des conventions

CLLAJ ASE:

- Souhait de pérenniser l'expérimentation afin de préparer au mieux les jeunes en amont de l'accès au logement
- Accentuer la complémentarité avec les opérateurs ASL Jeunes ASE et les partenaires afin de faciliter le relais dans l'accompagnement des situations
- Aller à la rencontre des publics ASE et des professionnels à travers des ateliers (préparation à la sortie de l'ASE, au relogement,...)
- Informer les professionnels sur les outils utiles à la sortie de l'ASE (Rencontres ASE les 9/11/22 et 26/01)





TREMPLINS DUO Majeurs BILAN 2022

1— PRESENTATION DU DISPOSITIF



Qu'est ce que Tremplins Duo?

Tremplins Duo propose un hébergement et un accompagnement éducatif renforcé pour des jeunes à partir de 16 ans issus de l'Aide Sociale à l'Enfance et/ou en rupture familiale.

Quelles sont les modalités d'action?

Tremplins Duo propose 22 places (16 majeurs et 6 mineurs) avec une participation financière modérée.

Tremplins Duo propose également des solutions d'accompagnements :

Un accompagnement au relogement, un accompagnement social renforcé sur plusieurs domaines comme la santé, le budget, la formation , l'emploi, la scolarisation...

2 – Evolution en 2022



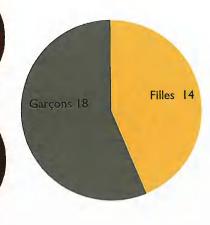
- ✓ Acquisition de 6 nouveaux appartements,
- ✓ Evolution du nombre des places de 10 à 22: De 9 à 16 majeurs et de 1 à 6 mineurs
- ✓ Embauche de 3 nouveaux salariés :
 - **❖ I Assistante Sociale**,
 - ❖ I Assistante Administrative,
 - **❖ I Agent Technique.**
- √ Mobilisation pour la captation de nouveaux hébergements,
- ✓ Mobilisation pour l'ameublement et la prise en main,





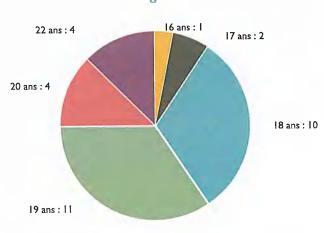
32 Pré admissions « Majeur » en 2022

S'identifie comme

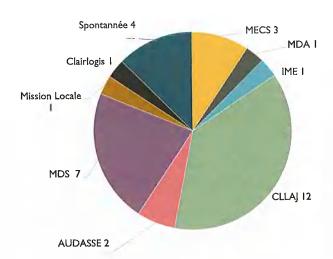


Après échanges avec les jeunes accueillis, le terme "s'identifie comme" a été trouvé judicieux en raison de l'accueil de jeunes en parcours de transition identitaire.

Age



Orienté par



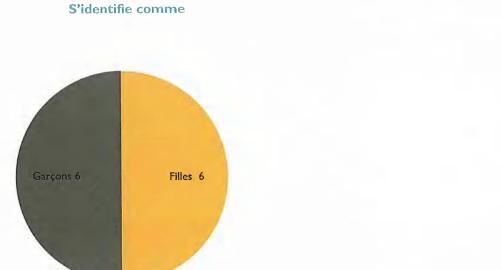
4-Les nouveaux accueillis sur l'année

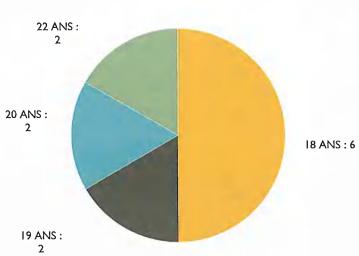
RHOHRS DISKS

Nous avons aménagé et mis en service 6 nouveaux appartements.

Le dernier est toujours en cours d'aménagement en Décembre 2022. Nous accueillerons nos deux derniers jeunes en Janvier 2023.

12 nouveaux Jeunes ont été accueillis en 2022

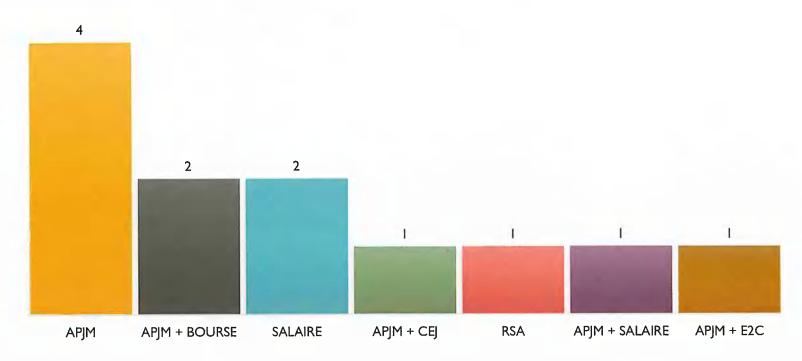




Age

4- Les nouveaux accueillis sur l'année

Les sources de revenus



La majorité des jeunes accompagnés bénéficient de l'APJM. Les délais de versement (APJM/AFASE) peuvent être un frein à l'intégration et / ou au bon déroulement de l'accompagnement

L'aide au logement de la CAF est sollicitée selon les situations.

5— La transition Mineur - Majeur



Il est nécessaire de préparer ce passage avec les partenaires (ASE, MECS,...) et de s'assurer qu'un ensemble de démarches soient accomplies (ou en cours): Carte d'identité, Compte bancaire (versement des ressources, lers frais, assurance...), CSS,...

* Nombre de jeunes concernés :

En 2022, 3 jeunes sont passés du statut mineur à majeur, en Contrat Jeune Majeur.

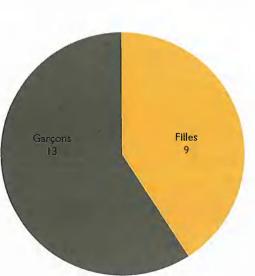
*Aides mobilisées:

L'AFASE, aide financière de l'aide sociale à l'enfance, est sollicitée pour les frais d'accès.

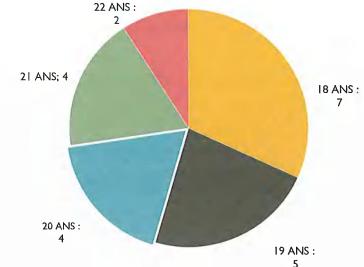
6– Les présences en 2022

22 Jeunes Majeurs ont été accueillis cette année









Age

Taux d'occupation à 91,52%

L'augmentation du nombre de place s'est faite rapidement mais le temps d'aménagement des nouveaux appartements a créé de la vacance.

Un temps a également été nécessaire pour informer les partenaires, organiser les pré-admissions et positionner les nouveaux jeunes.

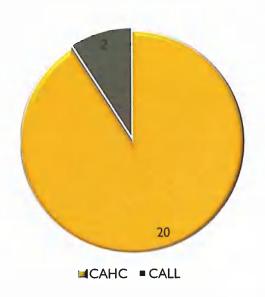
<u>Accueil Mineurs</u>: 8 Jeunes Mineurs (6 identifiés comme fille et 2 comme garçon) ont été accueillis cette année.

3 sont passés majeurs sur le dispositif, l a déménagé, 4 sont encore présents au 3 l/l 2/2022

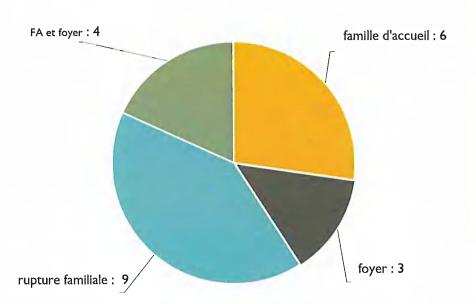
6-Les présences en 2022







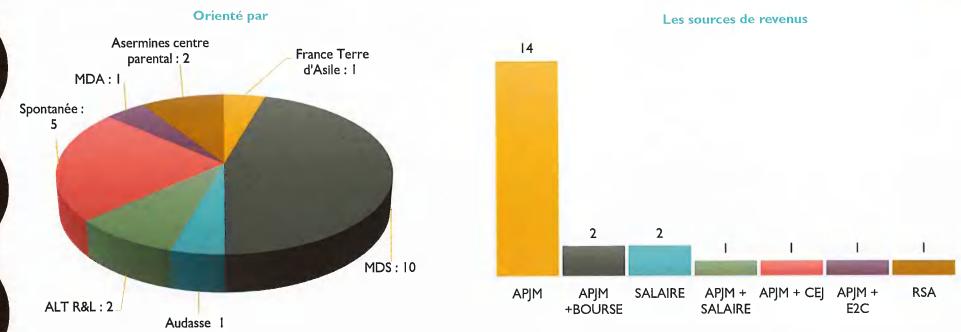
Origine Hébergement



Nous constatons cette année une hausse des accueils suite à des ruptures familiales

6-Les présences en 2022

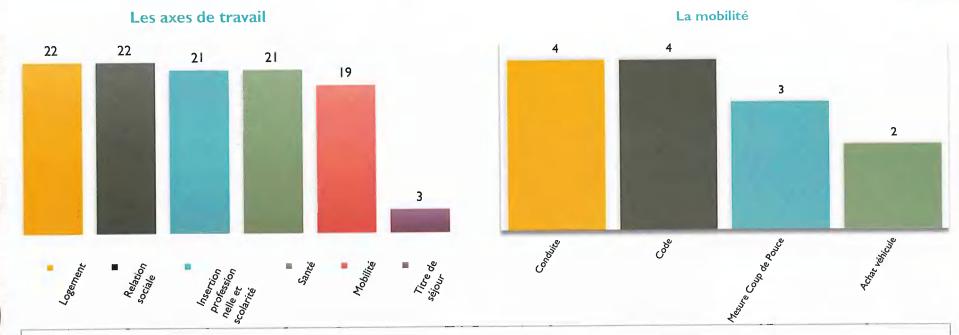




Les services de l'ASE restent le principal orienteur mais le « bouche à oreille » entre jeunes prend de l'ampleur

7- L'accompagnement





La majorité des jeunes accueillis dispose d'un abonnement bus.

Certains s'équipent de trottinette électrique (pouvant être financée par la Mission Locale).

Une sensibilisation à la sécurité est faite auprès des jeunes.

En raison de l'arrêt des mesures « coup de pouce », les jeunes sont orientés vers le permis citoyen.

Les freins au permis sont: les ressources insuffisantes, le manque de confiance en soi, un modèle parental non transmis...

L'équipe TREMPLINS Duo accompagnent les jeunes à l'examen du code de la route.

8-Les activités



28 Activités ont été réalisées pour I 19 Participants au total

Les activités sont diverses, individuelles ou collectives: Culturelles, ludiques, concernant la santé ou éducatives...

- Course d'orientation avec l'URHAJ à Arras,
- Parc Astérix,
- Visite de Bruxelles,
- Musée de l'illusion,
- Réalisation d'une fresque dans l'association,
- Visite de Calais
- Sessions sport, sophrologue, escape game,...
- Repas participatifs dans les appartements
- ..





















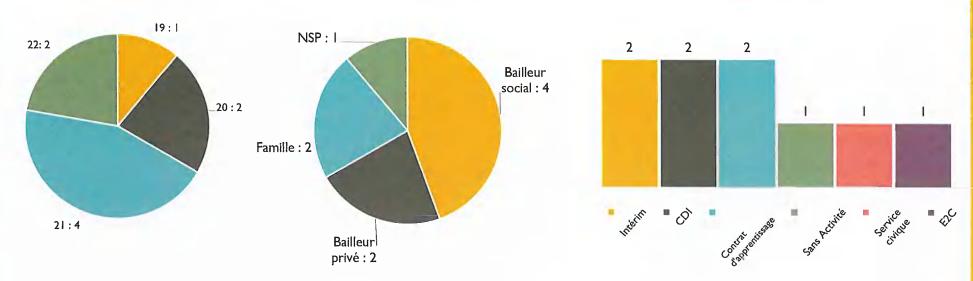
9 sorties en 2022





SOLUTION DE SORTIE

REVENUS À LA SORTIE



La majorité des sorties de 2022 sont positives vers des logements autonomes.

Les démarches effectuées:

4 Mesures d'accompagnement ASL jeunes Majeurs 9 Demandes d'aide Ière installation FSL 11 Créations de Numéro unique/demande de logement

6-ANALYSE GLOBALE



- > Augmentation de la capacité d'accueil :
 - > Augmentation du nombre de logement
 - Des nouveaux travailleurs sociaux (Une équipe « Mineurs » et une équipe « Majeurs »), ainsi qu'une assistante administrative et un agent technique
 - > Un temps plutôt long de captation et d'aménagement
 - > Un fonctionnement et une collaboration « Mineurs » « Majeurs » à mettre en place
- > Prise en charge des jeunes transgenres
- > Un accueil de situations complexes afin de répondre aux besoins
- > Une transition Mineur -> Majeur complexe administrativement créant des difficultés dans l'accompagnement

7 - PERSPECTIVES



- > Stabiliser le fonctionnement
- > Améliorer la collaboration entre les équipes « Majeurs » et « Mineurs », mettre en place des activités communes
- > Préparer le plus en amont possible la majorité. Fluidifier le passage de la minorité à la majorité
- ➤ Veiller à une gestion des places permettant:
 - > Aux mineurs de basculer sur une place majeure
 - > Un parcours résidentiel
 - > Une souplesse selon les situations rencontrées
- > Mettre en place des séjours avec nuitées
- > Renforcer les acquis



A.L.T Jeunes & Familles/ Jeunes couples Bilan 2022



1- PRESENTATION DU DISPOSITIF



L'association R&L bénéficie depuis 2002 d'un agrément FSL FAL. A ce jour, 23 FAL sont financés permettant d'assurer 24 accompagnements répartis sur les ALT Jeunes et Familles/Jeunes couples.

Jusqu'en 2021, la convention du dispositif FSL FAL avec le Département était reconduite annuellement. En 2022, Le Département a lancé un appel à projet auquel l'association a répondu. Une convention a été signée pour une durée de 2 ans ½ (1er juillet 2022 au 31 décembre 2024)

Ce dispositif a pour mission:

- d'accueillir sur les hébergements gérés par l'association des jeunes et des familles/ jeunes couples
- d'assurer un accompagnement social dans leurs démarches administratives (gestion du budget, appropriation du logement et résolution des difficultés présentes à l'entrée dans les lieux,...)
- de les accompagnement dans leurs démarches de recherche de logement (bailleur privé ou public)

Ce dispositif dispose de 2 travailleurs sociaux sur 0,7 ETP.

2-LES LOGEMENTS MIS A DISPOSITION



ALT JEUNES

Les 14 hébergements (17 jusque août 2022) se situent sur le territoire de la CAHC répartis sur différentes communes :

- Carvin

√6 logements T1 avec la mairie de Carvin (fin de bail au 31 octobre 2022)

- Hénin Beaumont :

- √1 logement T1 avec le bailleur social P de C Habitat (nouveau logement obtenu en septembre 2022)
- √2 logements T1 bis avec le bailleur social P de C Habitat (nouveaux logements obtenus en août et décembre 2022)
- √3 logements T1 avec le bailleur social Soliha

- Courrières :

√1 logement T4 avec le bailleur social M&C

- Oignies :

- √1 logement T3 avec le bailleur social SIA Habitat
- √1 logement T2 avec le bailleur social SIA Habitat

- Libercourt

√1 Logement T3 avec le bailleur social SIA Habitat

ALT FAMILLES/JEUNES COUPLES

Les 10 hébergements se situent sur les territoires de la CAHC (6 logements) et de la CALL (4 logements) répartis sur différentes communes :

- Carvin

√1 logement T3 avec le bailleur social Vilogia Logifim

- Courrières

√1 logement T2 avec le bailleur social P de C Habitat

- Rouvroy s

- √1 logement T3 avec le bailleur social P de C Habitat
- √1 logement T4 avec le bailleur social P de C Habitat

- Evin-Malmaison :

√2 logements T3 avec le bailleur social M&C

- Harnes :

- √2 logements T3 avec le bailleur social M&C
- √2 logements T3 avec le bailleur social SIA Habitat

Suite à l'arrêt du bail pour les logements situés au V.D.S., nous avons dû rechercher de nouveaux logements auprès de différents bailleurs. Nous avons obtenu 3 logements avec le bailleur social Pas de Calais Habitat.

3-NOMBRE DE DEMANDES EN 2022

Typologie du public

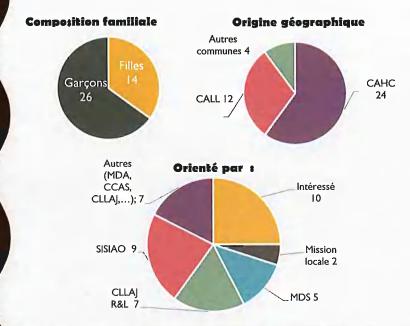
ALT JEUNES

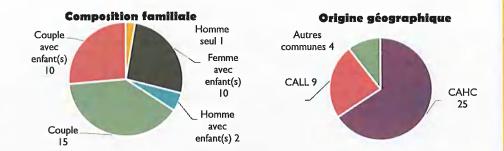
40 Demandes soit

✓ de 9 demandes par rapport à 2021 dont :

ALT FAMILLES/JEUNES COUPLES

38 Demandes soit ≠ de 20 demandes par rapport à 2021 dont :







Les demandes familles sont en augmentation d'année en année. Il y a autant de demandes familles que jeunes.

Nous constatons que les jeunes filles ont souvent plus de craintes d'intégrer une colocation.

L'orientation se fait à 80% par les partenaires démontrant une bonne identification du dispositif sur nos secteurs d'intervention

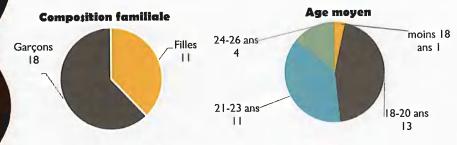
4- PUBLIC ACCUEILLI EN 2022

Typologie du public

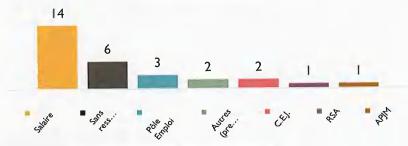
REMORIES TOUSIES TO SERVICE TOUSIES T

ALT JEUNES

29 Jeunes accueillis soit de 6 jeunes par rapport à 2021 dont 13 nouveaux jeunes dont :



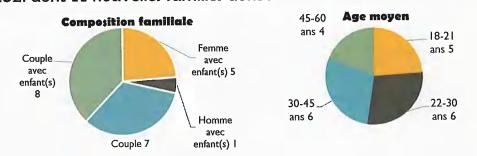
Ressources principales

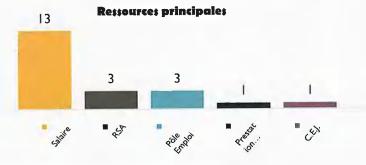


La moyenne des ressources est de 732,18 euros.

ALT FAMILLES/JEUNES COUPLES

21 familles accueillies soit de 5 familles par rapport à 2021 dont 11 nouvelles familles dont :





La moyenne des ressources est de 1 352,83 euros.

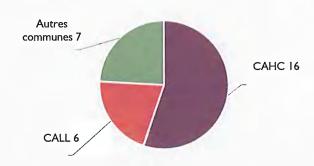
Les ressources sont souvent faibles et instables provoquant une certaine fragilité pour les personnes accompagnées. Il est nécessaire de les stabiliser afin de préparer l'accès au logement.

4- PERSONNES ACCUEILLIES EN 2022 (suite)

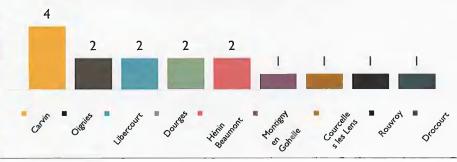
Origine géographique



ALT JEUNES

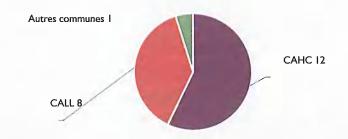


Origine géographique : communes de la CAHC

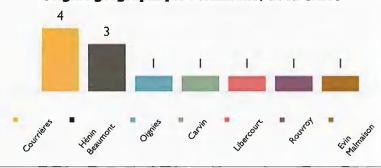


Les demandes émanent en majorité de personnes situées sur la CAHC. La mobilité pouvant être un frein pour les jeunes de la CALL.

ALT FAMILLES/JEUNES COUPLES



Origine géographique : commune; de la CAHC



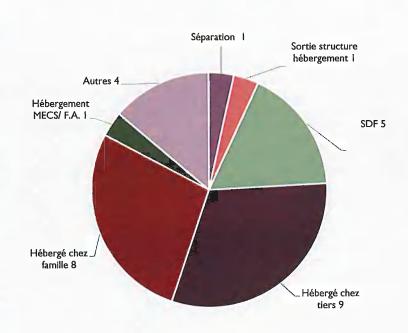
L'origine géographique des ménages accueillis est en lien avec la localisation de nos ALT leur permettant de rester sur leur territoire.

4- DERSONNES ACCUEILLIES EN 2022 (suite)

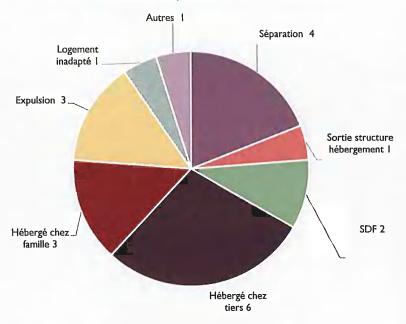
Motif de la demande



ALT JEUNES



ALT FAMILLES/JEUNES COUPLES



3 familles accueillies étaient en procédure d'expulsion : 1 sur la CAHC (Rouvroy) et 2 sur la CALL (via le CCAS de Harnes). L'accueil en ALT permet de régulariser leur situation afin d'accéder à nouveau au logement.

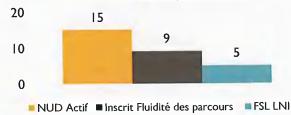
Une majorité des jeunes/ jeunes couples souhaitent prendre leur autonomie mais leur situation administrative et budgétaire ne le permet pas. L'accompagnement proposé permet de travailler, en lien avec les partenaires, les axes essentiels avant d'accéder au logement et à l'autonomie.

4- DERSONNES ACCUEILLIES EN 2022 (suite)



Accompagnement à la sortie





ALT FAMILLES/JEUNES COUPLES



Les dispositifs favorisant l'accès au logement sont systématiquement sollicités : Un travail partenarial se met en place pour faciliter le relogement

18 jeune; **/29** ont été en impayé des charges locatives durant l'année 2022. **15 jeune**; étaient toujours en dette au 31 décembre 2022.

La moyenne des mois d'impayés est de 2,2 mois.

Plus de la moitié des jeunes ont été en impayés. Cela est souvent provoqué par la perte d'un emploi. Ceci est en lien avec l'instabilité des ressources constatée à l'arrivée.

La moyenne des mois impayés n'est pas élevée car les jeunes et les professionnels essayent de trouver une solution aux problèmes rapidement. **7 familles/21** ont été en impayé des charges locatives durant l'année 2022. **6 familles** étaient toujours en dette au 31 décembre 2022.

La moyenne des mois d'impayés est de 2,4 mois.

Les dettes locatives ont été contractées suite à la perte d'emploi durant la période COVID.

Des solutions sont travaillées en lien avec le ménage.

2 familles ont quitté l'hébergement sans prévenir.

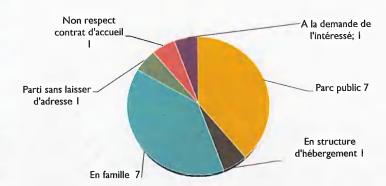
La régularisation de leur gestion budgétaire est parfois difficile à mettre en application en raison d'un manque d'implication et d'écoute des conseils

5 - PUBLIC SORTI EN 2022

Motif de sortie

ALT JEUNES

18 jeunes sont sortis des hébergements dont :



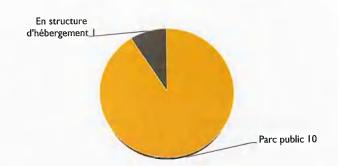
Nous avons fait 8 demandes de prolongation exceptionnelle d'accompagnement FAL. Pour l'un des jeunes, nous avons fait 3 demandes et pour un second, 2 demandes.

La durée moyenne d'occupation est de : 8 mois et 1 jour, ce qui est égal à l'année précédente.

Le taux d'occupation est de : 88,92 %

ALT FAMILLES/JEUNES COUPLES

11 familles sont sorties des hébergements dont :



Nous avons fait **5** demandes de prolongation exceptionnelle d'accompagnement FAL.

La durée moyenne d'occupation est de : 1 an 3 mois et 13 jours, ce qui est en augmentation par rapport à l'année précédente.

Le taux d'occupation est de : 95,97 %

Le retour en famille des jeunes est parfois dû à une amélioration des relations après une période d'éloignement.

Il semble inévitable de solliciter des prolongations car, selon les situations, le délai d'un an est trop court au vu du cumul des difficultés sociales importantes.

En raison de l'absence de proposition des bailleurs pour une famille suite à leur endettement, une orientation vers l'1562 a due être faite. Le manque de typologie adéquat sur le secteur est également un frein.

6-ANALYSE GLOBALE

RHIONIRES LOISIRS LOISIRS

Evolution liée aux logements

Les logements au VDS de Carvin ont été restitués. 3 nouveaux studios à Henin Beaumont

Plus value

- ✓ Baisse du délai de traitement en raison d'une nouvelle organisation interne. Fluidification des situations entre le CLLAJ et l'ALT
- ✓ Commission ALT permettant un échanges entre partenaires sur les situations et sur les solutions à apporter
- ✓ Satisfaction du public accueilli en ALT vers l'accès au logement autonome (avec ASLL ou non)
- ✓ Les familles accueillies dans les hébergements temporaires respectent l'accompagnement social proposé.
- √ L'hébergement a permis d'éviter de se retrouver à la rue, des conflits conjugaux (séparation), de l'endettement et de favoriser les liens au sein des jeunes couples

Difficultés rencontrées

- ✓ Mise à jour des documents administratifs notamment impôts, titre de séjour...
- ✓ Situation pouvant changer au niveau du parcours (perte d'emploi) entrainant une perte ou une diminution des revenus.
- ✓ Difficulté à obtenir des documents pour le traitement de la demande de logement auprès des bailleurs sociaux et pour l'instruction du FSL Accès LNI
- ✓ Difficulté dans la durée de l'hébergement en raison du COVID qui s'est répercuté jusqu'en avril 2022 (reprise des logements suite aux relances après des refus)
- ✓ Absence de paiement en lien avec la situation professionnelle
- ✓ Attribution tardives de logement entrainant des prolongations de prise en charge.
- ✓ Logement vieillissant sur Evin: plusieurs problèmes de maintenance

7 – PERSPECTIVES 2023



- Mise en place d'un logiciel de suivi de l'activité
- Plus de distinction « jeunes » et « familles » afin de ne plus avoir de contrainte d'accueil sur les hébergements
- Accueil moins de 30 ans : CLLAJ (avec accompagnement ou pas)

 Accueil au-delà de 30 ans : Service habitat de l'association
- Poursuivre la collaboration avec les services logement (ou CCAS) des communes et l'ensemble des partenaires dans le cadre de l'accompagnement global et de l'accès au logement
- Réflexion autour de la colocation et du vieillissement de certains logements



F.S.L.
Fonds de
Solidarité
Logement
Bilan 2022



1- PRESENTATION DU DISPOSITIF



L'Association R&L bénéficie depuis 2009 d'un agrément FSL ASLL. Elle intervient sur les territoires de la CAHC et CALL.

Jusqu'en 2021, la convention du dispositif FSL ASLL avec le Département était reconduite annuellement. En 2022, Le Département a lancé un appel à projet auquel l'association a répondu.

Une convention a été signée pour une durée de 2 ans ½ (1er juillet 2022 au 31 décembre 2024) :

- 60 points sur le territoire de la CAHC
- 40 points sur la CALL

Ce dispositif a pour mission d'exercer auprès des personnes des mesures d'accompagnement social financées par le Conseil Départemental du Pas de Calais. Cet accompagnement est destiné à toute personne rencontrant des difficultés dans le cadre du logement (expulsion, difficultés accession logement, difficultés budgétaires).

La répartition des mesures se fait en fonction des orientations données par les commissions départementales. 3 travailleurs sociaux interviennent sur ce dispositif (1 temps plein et 2 à ½ temps)

2-MESURES MISES EN DLACE EN 2022

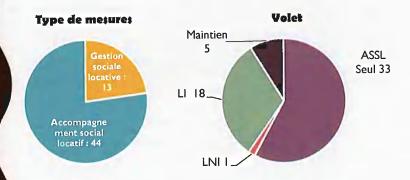


· Sur le territoire de la CAHC

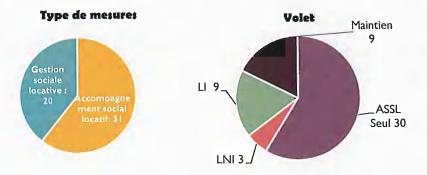
Mesures sur la C.A.H.C. dont 25 nouvelles mesures en 2022 dont :

· Sur le territoire de la CALL

51 Mesures sur la C.A.L.L. dont **16** nouvelles mesures en 2022 dont:







55,33 % de la convention

110,08 % de la convention 2022

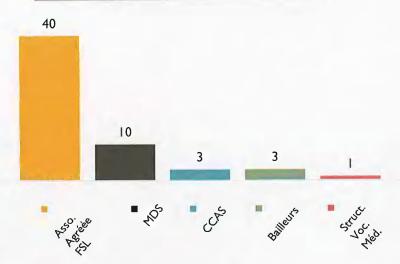
Cette suractivité s'explique par l'attribution des mesures d'accompagnement avec effet rétroactif, notamment pour une continuité d'accompagnement des publics sortant d'ALT ou en fin d'accompagnement ASL jeune ASE.

2-MESURES MISES EN PLACE EN 2022 (suite)

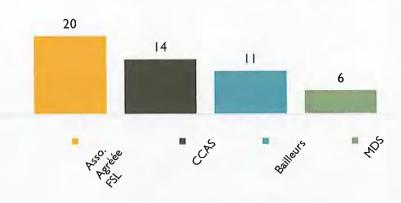


Structure à l'origine de la demande

· Sur le territoire de la CAHC



· Sur le territoire de la CALL



Les associations agréées FSL restent les principales structures à l'origine des orientations, notamment Rencontres & Loisirs concernant les ménages sortant d'autres dispositifs et pour lesquels un accompagnement reste nécessaire vu les problématiques.

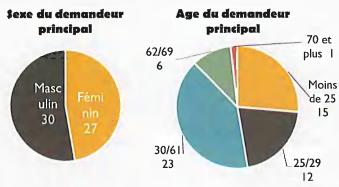
Les partenaires de la CALL mobilisent davantage ce dispositif. Cela peut s'expliquer par une meilleure connaissance de ce dispositif puisqu'historiquement les commissions CAHC/CALL avaient lieu sur la CALL.

3-LE PUBLIC ACCOMPAGNE

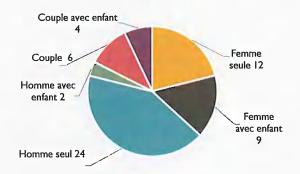
RHOHRS UISKS THE

Typologie du public

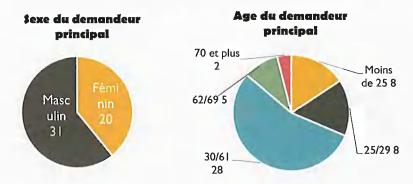
· Sur le territoire de la CAHC



Composition familiale



· Sur le territoire de la CALL



Composition familiale



L'accompagnement social FSL permet d'accompagner un public large sans critère restrictif (âge, ressources, ...) Les personnes seules de + de 30 ans correspondent à presque 65% des suivis concernés.

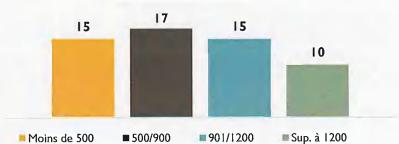
3-LE PUBLIC ACCOMPAGNE (suite)



Ressource du public

· Sur le territoire de la CAHC

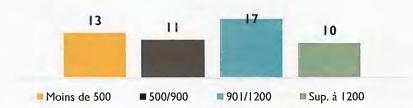




· \$ur le territoire de la CALL



Montant des ressources



La ressource principale sur les 2 territoires reste le RSA, suivie du salaire. La moyenne des ressources est de 814€ sur la CAHC et de 859€ sur CALL. Les ressources restent donc faibles et précaires.

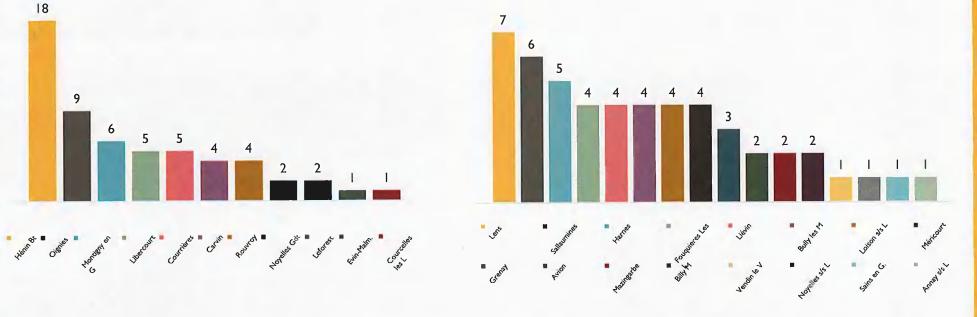
3-LE DUBLIC ACCOMPAGNE (suite)



Origine géographique

· Sur le territoire de la CAHC

· Jur le territoire de la CALL



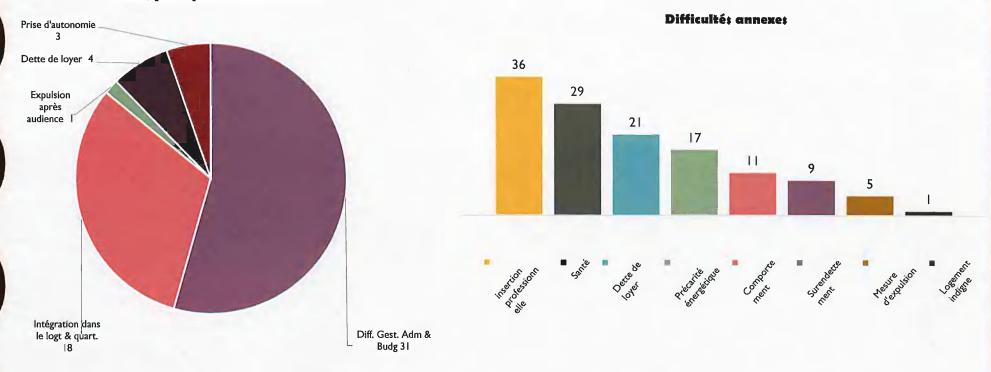
4 - LES AXES DE TRAVAIL

Motifs de la demande



· Sur le territoire de la CAHC

Motif; principaux de la demande

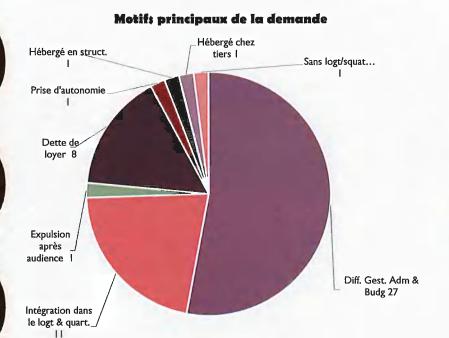


La majorité des ASLL traite de la gestion administrative et budgétaire. En raison d'un niveau d'étude très bas, les ménages n'ont pas acquis les compétences nécessaires pour assumer ces tâches.

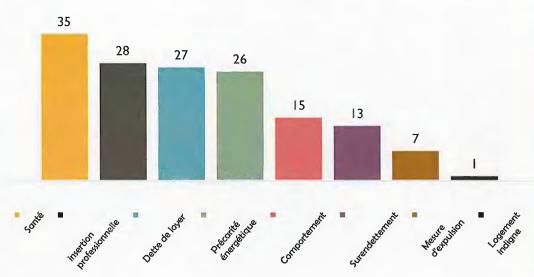
4 - LES AXES DE TRAVAIL



· Sur le territoire de la CALL



Difficultés annexes



La problématique est identique que sur le territoire de la CAHC.

La majorité des ASLL traite de la gestion administrative et budgétaire. En raison d'un niveau d'étude très bas, les ménages n'ont pas acquis les compétences nécessaires pour assumer ces tâches.

4 – LES AXES DE TRAVAIL (suite)

Partenaires sollicités

· Jur les territoires de la CAHC et de la CALL

Les partenaires les plus courants sont les :

- MDS,
- CLLAJ
- Bailleurs sociaux et privés
- C.A.F.
- CPAM
- Fournisseurs d'énergie
- SIAO

Mais aussi les:

- Structures liées à la santé/médecins traitants
- Associations caritatives
- C.N.L.
- Pôle emploi
- Missions locales
- Organismes d'insertion professionnelle
- Centre d'impôts
- Établissements bancaires

Dossiers constitués et aides sollicitées

Dans le cadre de l'accompagnement, tous dossiers pouvant permettre une évolution positive du ménage et la résolution de ses difficultés est susceptible d'être monté : Banque de France, CSS, Impôts, Mesure de tutelle, MASP, NUD, Contingent, Demande d'aide financière...

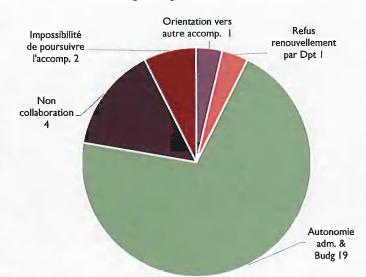
5 - PUBLIC SORTI DU DISPOSITIF EN 2022



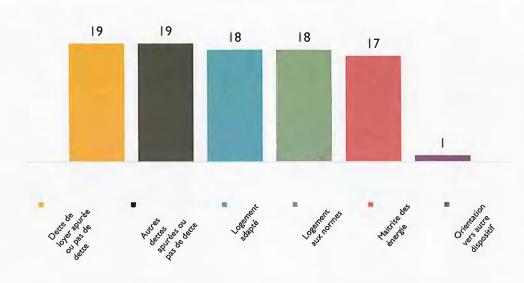
· Jur le territoire de la CAHC

27 arrêts d'accompagnement dont :

Motifs principaux de la demande



Difficultés annexes



La durée moyenne de suivi est de 17 mois

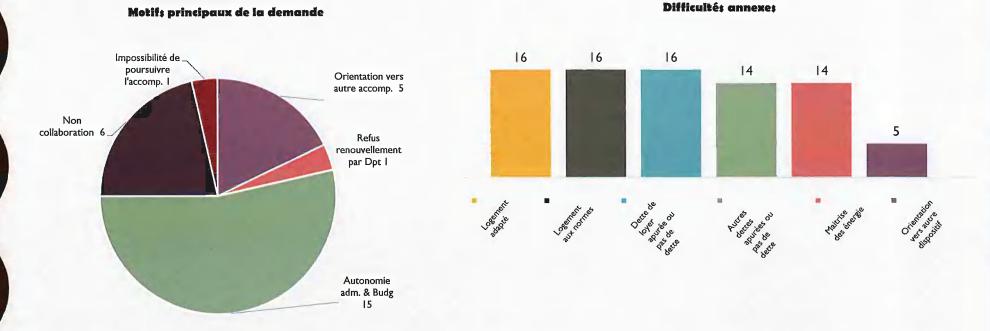
Sur 27 mesures d'accompagnement dont l'arrêt s'est effectué en 2022, 19 ont atteints leurs objectifs, soit 70% de l'activité. Cela met en évidence la + value de ce dispositif.

5 - PUBLIC SORTI DU DISPOSITIF EN 2022



· Jur le territoire de la CALL

28 arrêts d'accompagnement dont :



La durée moyenne de suivi est de 13 mois.

Sur l'ensemble des 2 territoires, la durée de l'accompagnement étant limitée, les publics isolés (hommes/femmes seuls) ne peuvent prétendre à aucun autre type d'accompagnement, hormis une mesure de protection.

12 - CONCLUSION



En 2022, 2 196 visites à domicile ont pu être réalisées par les 3 travailleurs sociaux

- Un public précaire et fragilisé avec un cumul de problématiques
- Des besoins d'accompagnement sur une durée plus longue. Pas de dispositif alternatif pour les situations complexes (proposant un accompagnement global et se rendant à domicile)
- Un lien de confiance ancré avec l'usager et le professionnel
- Un travail en partenariat nécessaire pour accompagner les ménages
- Un délai plutôt long de la notification des décisions entrainant la suractivité car une continuité d'accompagnement des situations est mise en place (Besoin de fluidifier)

13 - PERSPECTIVES 2023



- Mise en place d'un logiciel de suivi de l'activité
- Mouvement au sein de l'équipe : asseoir le fonctionnement
- Envisager la possibilité de prolonger l'accompagnement, orienter vers les partenaires adéquats
- Continuer la collaboration avec les pilotes SLISL avec la même souplesse permettant d'assurer un accompagnement auprès des publics les plus fragilisés.



A.S.L. JEUNES A.S.E.





1- PRESENTATION DU DISPOSITIF



L'association R&L bénéficie depuis avril 2020 d'un agrément ASL Jeunes A.S.E.. Elle intervient sur les territoires de la CAHC et CALL.

Ce dispositif s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans ayant été protégés au titre de l'aide sociale à l'enfance, sans logement et nécessitant un accompagnement social global pour accéder, ou avec un logement mais nécessitant un accompagnement social pour s'y maintenir et ainsi éviter les ruptures de parcours.

En 2022, la convention avec le Département couvre 2 périodes:

- ✓ Du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 : 14 mesures renforcées ou 28 mesures simples
- ✓ Et du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 : 14 mesures renforcées ou 28 mesures simples

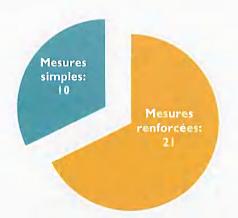
La répartition des mesures (simples ou renforcées) se fait en fonction des orientations données par les commissions départementales. Ce dispositif dispose de 2 travailleurs sociaux.

2-LES MESURES MISES EN PLACE EN 2022



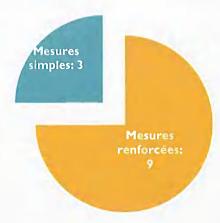
· Sur le territoire de la CAHC

Mesures sur la C.A.H.C. dont 15 nouvelles mesures en 2022 dont :



· Sur le territoire de la CALL

12 Mesures sur la C.A.L.L. dont 6 nouvelles mesures en 2022 dont:



La majorité des mesures sont des mesures renforcées. Primo-locataires, les accompagnements nécessitent donc un accompagnement dans sa globalité (ouvertures droits, intégration dans le logement, paiement des charges...)

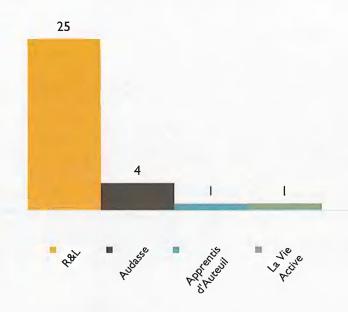
La répartition est inégale sur le territoire car il existe d'autres opérateurs sur la CALL et les orientations sur la CAHC sont accentuées car la commission prend également en compte les situations relevant du dispositif ASL + MAAJ, ENVAUL.

2-LES MESURES MISES EN PLACE EN 2022 (suite)

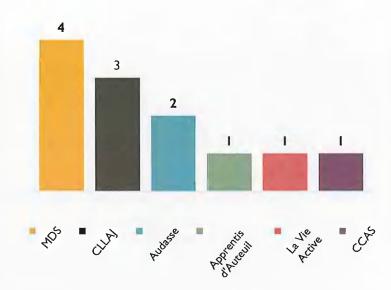


Structure à l'origine de la demande

· Sur le territoire de la CAHC



· Sur le territoire de la CALL



Sur la CAHC, Rencontres et Loisirs est le principal orienteur (via le CLLAJ, l'ALT et le dispositif Tremplin).

La connaissance du dispositif et une bonne coordination en interne permettent d'assurer, lorsque la situation le nécessite, une continuité d'accompagnement dans le parcours du jeune.

Les partenaires de la CALL sont plus divers mais ils orientent moins vers Rencontres & Loisirs dans la globalité.

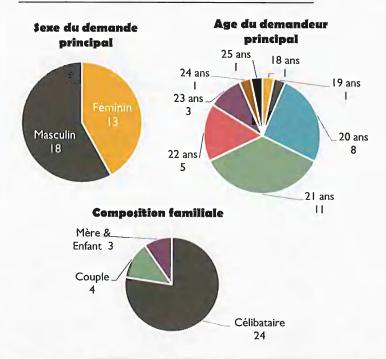
3-LE PUBLIC ACCOMPAGNE

RHUIRS IUSIKS IUSIKS

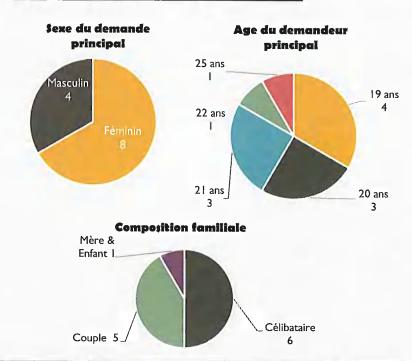
Typologie du public

· Sur le territoire de la CAHC

antérieure.



· Sur le territoire de la CALL



Le public est plutôt masculin sur la CAHC et féminin sur la CALL. Ils sont essentiellement célibataires (surtout sur la CAHC) et sans enfant. La moyenne d'âge est de 21,2 ans sur la CAHC et de 20,5 sur la CALL.

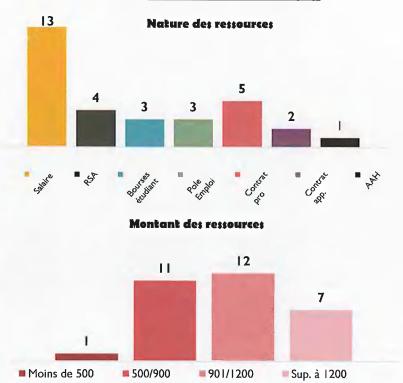
Sur le territoire de la CAHC, une grand partie des jeunes ont 20-21 ans. La majorité sortent du dispositif Tremplins DUO. Sur le territoire de la CALL, l'âge d'entrée en accompagnement est plus diversifié et correspond à la diversité du mode de prise en charge

3-LE PUBLIC ACCOMPAGNE (suite)

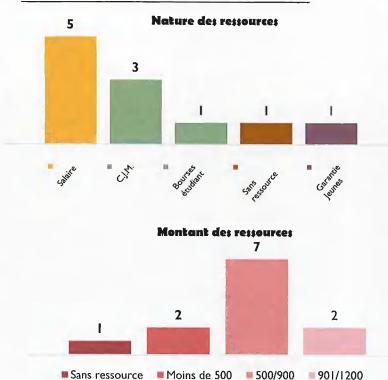
Ressource du public







· Jur le territoire de la CALL



Sur la CAHC, la moyenne des ressources est de 1 017,65 euros (revenus situés entre 0 et 2 164 euros). Sur la CALL, la moyenne est de 691,41 euros (revenus situés entre 0 et 1 079 euros).

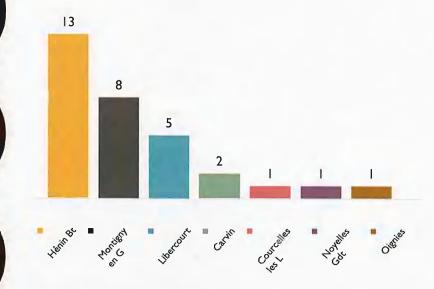
Si la majorité des personnes perçoit un salaire, celui-ci reste précaire pour la plupart d'entre eux (intérim, CDD,...), très peu de CDI.

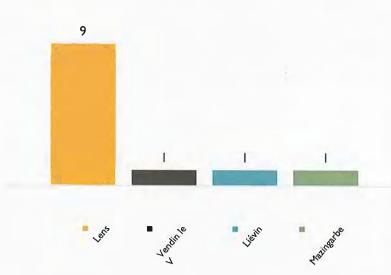
3-LE PUBLIC ACCOMPAGNE (suite)

Origine géographique

· Sur le territoire de la CAHC

· Sur le territoire de la CALL



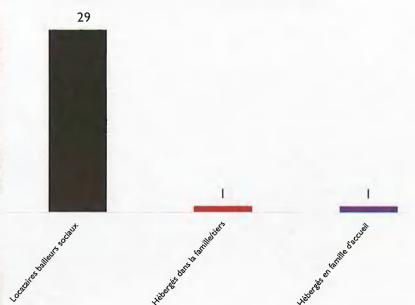


La majorité des jeunes n'a pas le permis. Ils s'installent dans des villes proches de l'emploi et des lieux de formation (lycées) et où l'on peut se déplacer facilement via les transports en commun (proche des gares et lignes de bus).

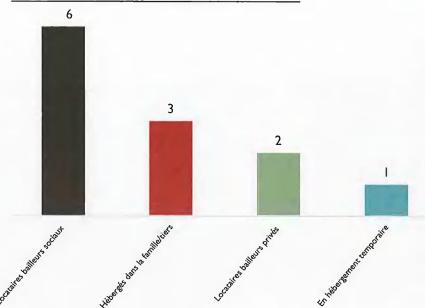
3-LE PUBLIC ACCOMPAGNE (suite)

Origine du logement





· Sur le territoire de la CALL



Sur la CAHC, les mesures commencent principalement au relogement afin d'assurer une durée d'accompagnement maximale. La préparation se fait par les partenaires qui accompagnent le jeune ou via les CLLAJ.

Les jeunes sont surtout locataires du parc social; la présence des bailleurs en commissions ASL facilite leur intégration.

Il est possible d'accompagner certains jeunes qui sont encore en famille d'accueil ou hébergés afin de les préparer au relogement en coordination avec le CLLAJ ASE afin de préparer en amont une entrée en logement autonome.

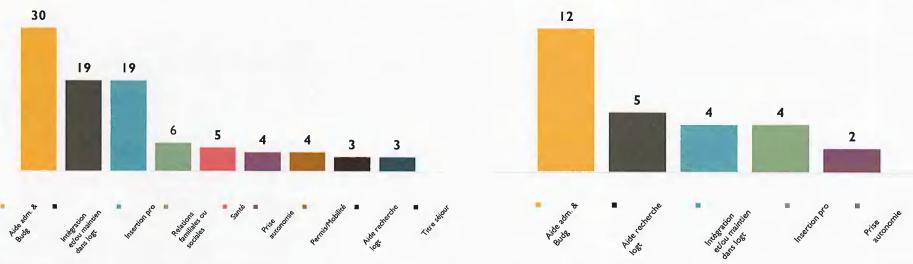
4 - LES AXES DE TRAVAIL

Objectifs initiaux

· <u>Sur le territoire de la CAHC</u>







Il est nécessaire d'accompagner les jeunes sur la globalité de la situation afin de les maintenir dans leur logement. Tous les accompagnements nécessitent au début de la mesure un suivi administratif (CAF, impôts...) ainsi qu'un suivi budgétaire.

La majorité des jeunes avait une méconnaissance des démarches à effectuer, de leurs droits et devoirs dans le logement. Un accompagnement au quotidien a été nécessaire pour reprendre avec eux

Le travail en partenariat est indispensable pour faire évoluer les situations, notamment au niveau de l'insertion professionnelle (coach ASE des Missions Locales) qui reste un axe essentiel à travailler afin de sécuriser leurs ressources et par conséquent leur maintien dans le logement.

4 - LES AXES DE TRAVAIL (suite)

Partenaires sollicités

Sur les territoires de la CAHC et de la CALL

- Services du Département
- Mission locale
- Bailleurs sociaux
- Régie quartier Impulsion
- PMI
- La Vie Active

- Audasse
- Sce Tremplins duo R&L Services du Département
- Mission locale
- Bailleurs sociaux
- CLLAJ Lens/Liévin

Une multitude de partenaires, chacun travaillant dans leur domaine respectif, est mobilisable durant l'accompagnement ASL. Identifier les partenaires sur les territoires et mettre en place une collaboration est essentiel au bon déroulement des suivis et permet d'être réactif face aux problématiques rencontrées.

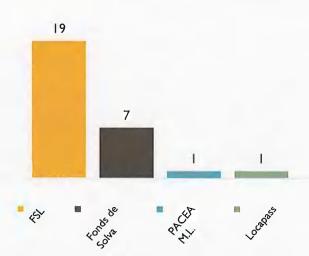
Tous les jeunes accompagnés ont rencontré au moins une fois la coach ASE de la Mission Locale par le biais d'échanges réguliers afin d'intervenir sur l'insertion professionnelle et la mobilité.

L'échange d'informations avec le département se fait régulièrement afin de mobiliser des aides et/ou avoir un avis extérieur sur les situations.

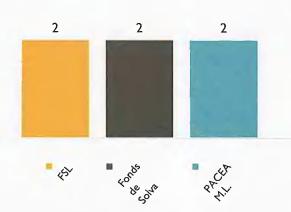
4 – LES AXES DE TRAVAIL (suite)

Dossiers constitués & aides mobilisées

· Sur le territoire de la CAHC



· Sur le territoire de la CALL



Rentrant généralement dans les critères, le FSL LI est généralement établi à l'entrée dans leur logement (aide à l'installation, caution et 1er loyer). Une demande de loca-pass a été effectuée car le jeune ne remplissait pas les critères d'attributions du FSL LI,

Pour deux jeunes de la CAHC, il y a eu deux dossiers de fonds de solvabilisation réalisés.

Les Fonds de Solvabilisation ont été sollicités en raison de changement soudain de la situation professionnelle (fin de contrats, fin d'indemnisation Pôle Emploi,...) afin d'éviter les dettes de loyers et d'énergie.

D'autres aides ont été mobilisées par les différents partenaires tels que le PACEA (Mission Locale),

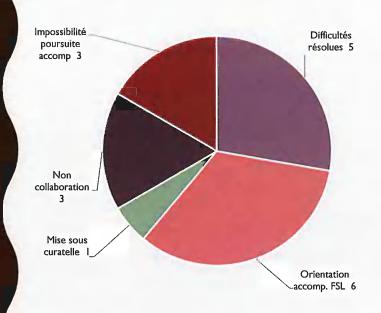
Des FAJ et des AFASE ont également été sollicités auprès des partenaires

5 – PUBLIC SORTI DU DISPOSITIF EN 2022

ROUNTS OF THE PARTY OF THE PART

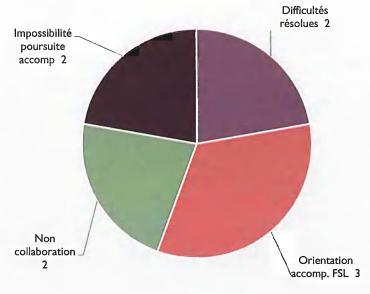
· Jur le territoire de la CAHC

18 arrêts d'accompagnement dont :



· Sur le territoire de la CALL

garrêts d'accompagnement dont :



Sur le territoire de la CAHC, la durée moyenne est de 10 mois et sur le territoire de la CALL, elle est de 7,2 mois.

15 accompagnements (12 sur la CAHC et 3 sur la CALL) ont été prolongés + d'1 an afin de sécuriser la situation.

Malgré une durée d'accompagnement d'un an, certaines difficultés persistent (principalement des problématiques de démarches administratives et de gestion de budget). L'orientation vers un accompagnement FSL est préconisé pour sécuriser les situations.

6-CONCLUSION

Il est judicieux de travailler le relogement en amont de la prise en charge par ce dispositif en s'appuyant sur l'accompagnement en amont ou sur les dispositifs existants tel que le CLLAJ (expérimentation ASE)

Le travail réalisé avec les partenaires (Missions Locales, Bailleurs Sociaux, MDS...) est essentiel au bon déroulement de l'accompagnement. Ce partenariat diversifié dans différents secteurs (ex: Mission Locale dans le cadre de l'insertion professionnelle) permet un accompagnement spécifique selon les problématiques rencontrées. Ce partenariat sert aussi à débloquer des situations qui pourraient fortement se dégrader (impayés de loyers, perte d'activité...)

Face aux grosses problématiques rencontrées par les jeunes accompagnés (budget, maintien dans le logement...), la durée d'un an ne permet pas au jeune d'être pleinement autonome et une orientation vers un accompagnement FSL n'est pas suffisamment approprié. Étant plus renforcé, un prolongement de l'accompagnement ASL serait préférable, voire nécessaire.

La présence des professionnels lors des commissions réalisées tous les mois dans le cadre de l'ASL Jeunes ASE a permis à l'association d'être identifiée sur les territoires de la CAHC et de la CALL.

Le peu d'orientation par des partenaires extérieurs vers ce dispositif reste la principale problématique, malgré la communication faite par les différents acteurs.

7 - PERSPECTIVES 2023



- > Mise en place d'un logiciel de suivi de l'activité
- > Développer les ateliers collectifs auprès des publics accueillis
- > S'appuyer sur le CLLAJ ASE pour préparer le jeune avant son entrée dans le dispositif
- > Faire davantage connaitre le dispositif aux partenaires susceptibles d'orienter le public.
- Péunions auprès des partenaires et des structures susceptibles d'accueillir le public ciblé par le dispositif (ex : Assistants Familiaux, MECS)
- > Au regard des besoins : se positionner sur l'Appel À Projet 2023 (octobre 23 -> septembre 24)
- > Solliciter le Département pour avoir une vision à + long terme afin de pérenniser le dispositif (et les emplois s'y afférant)